



Solidaires, unitaires, démocratiques

RENAULT
GUYANCOURT – AUBEVOYE
 1 AVENUE DU GOLF 78288 GUYANCOURT CEDEX
 API : FR TCR LOG 0 23

TCR : ☎ 01 76 83 22 93 📠 06 82 55 83 16 📠 01 76 89 12 36

CTA : ☎ 01 76 87 63 09 📠 06 04 18 63 89 📠 01 76 89 02 85

sud.guyancourt@renault.com

sud.aubevoye@renault.com

<http://sudrenault.org>

Union
syndicale
Solidaires
industrie

Tract N°16 Juin 2013

**INFO
CE**

Après le blocage des salaires, le pillage des horaires !



L'article 7.3 de l'accord de compétitivité signé en mars dernier prévoit la suppression du CEF. Après plus d'une décennie de l'utilisation confiscatoire de ce droit à la formation et du temps associé, la direction de RENAULT s'engagerait-elle enfin à restituer ce CEF à son personnel ?

En fait, il n'en est pas totalement question, car les conditions de cette « restitution » traduisent encore une manière déloyale de ne pas mettre tous les salariés au même niveau.

Principe habituel : zéro discussion et usine à gaz !

Le CEF appartient aux salariés, par conséquent SUD revendique qu'il soit remis à la libre utilisation de tous, c'est-à-dire dans le CTI, mais aucune discussion n'a été possible lors des « consultations » au niveau de l'établissement. La direction a imposé 7 minutes de réduction de travail par jour, faisant passer la journée de travail de 7h28 à 7h21 pour le personnel non cadre, **sans rien prévoir pour les cadres !**

Avare d'explications sur ces 7 minutes, le représentant de la direction a fini par lâcher un décompte de 219 jours de travail/an environ, à partir duquel il estimait répartir les 30h de CEF moins 6h de franchises diverses (1h Noël + 1h jour de l'An + 4h congés été) jugées hors temps de travail à la surprise générale. Le tout déboucherait impeccablement sur les fameuses 1603h de travail/an (35h/semaine).

Mais en refaisant les calculs, le compte n'y est pas...

Quelle que soit sa catégorie professionnelle, le salarié n'y retrouve pas son CEF !

Les APR & ETAM se posent des questions

Issu de l'ARTT de 1999, le CEF était crédité pour eux de 30h/an, **soit 0,13 centième d'heures par jour** ou bien encore 7 minutes et 48 secondes/jour.

En premier lieu et en reprenant la diminution de 7 minutes calculée par la direction, nous nous apercevons que 48 secondes sont parties aux oubliettes.

Ensuite, n'oublions pas que le CEF s'incrémentait les jours travaillés, mais aussi les jours de RTT individuels et collectifs. Par conséquent, ce n'est plus 219 jours qu'il faut retenir, mais 229...

En multipliant 229 jours par les 48 secondes escamotées, ce ne sont plus une poignée de secondes qui nous sont soustraites, mais 3h00 par personne !

Soit l'équivalent d'un gain de 1500 journées de travail par an sur le périmètre de notre établissement pour la direction de RENAULT !

Interrogée sur ce point, la direction n'a livré à ce jour aucune explication mathématique plausible. Miserait-elle sur le découragement ? Pourquoi un calcul aussi alambiqué, alors qu'il était si simple comptablement de restituer les 30h sur les compteurs CTI ?

Davantage de présence pour le personnel en équipe

Si le personnel en horaire normal doit digérer obligatoirement une diminution de 7 minutes/jour, pour le personnel en équipe en revanche, la journée s'allonge de 3 minutes. La direction a réussi l'exploit de faire du plus avec du moins !

Ingénieurs et cadres punis

Grands oubliés de l'opération sans que la direction n'ait souhaité en donner les raisons, **les cadres vont perdre 4 jours de temps personnel chaque année avec un CEF purement et simplement volatilisé sans aucune contrepartie.** Il s'agit d'une discrimination flagrante, la direction poursuit à leur encontre le pillage de leur temps personnel.

Comme d'habitude, la situation est volontairement confuse et tous les salariés sont perdants. Les cadres sont dépouillés de 4 jours pendant que beaucoup de non cadres resteront en dépassement horaire, car ce n'est pas en réduisant la journée sur le papier que la charge de travail suivra dans la même proportion, en plus des 2500 suppressions de postes dans l'ingénierie-tertiaire.

Ce vilain tour de passe-passe ratifié par l'accord central met en évidence une lacune majeure : le CEF est supprimé mais aucune organisation syndicale signataire n'a pris la précaution de détailler les conditions de sa restitution au personnel. Au grand bonheur de la direction.

SUD a voté contre ce projet injuste et inégalitaire

La CFE-CGC s'est exprimée favorablement, adoptant ainsi une position contradictoire avec les intérêts du personnel qu'elle veut représenter : les cadres.

Quant à la CFDT, les apparences sont trompeuses : contestataire en surface avec un vote défavorable qui n'a qu'une portée consultative en CE, elle s'est privée d'agir en central en signant un accord imprécis. Du travail très efficace... pour la direction.

